

M. Grégoire: Oui, et les dettes collectives ont aussi augmenté, et qu'il vienne nous faire accroire cela. Le ministre continue:

Je sais que dans cette année de prospérité et de développement sans précédent, il existe encore, ou il y a eu, des ressources non utilisées.

Tiens, il y a eu des ressources qui n'ont pas été utilisées. Toute notre main-d'œuvre inactive, cela c'est une ressource non utilisée. On n'utilise pas cela.

Mais ces ressources ne pouvaient être obtenues aux endroits où elles auraient pu être utilisées.

C'est pourquoi je dis que je n'ai pas été préoccupé par un manque d'argent, de crédits, pendant l'année que j'étais en fonction.

Un de ces endroits où les ressources n'ont pas été utilisées, c'est certainement celui de la construction, qui est un des principaux domaines de l'économie d'un pays. Les ressources n'ont pas été utilisées dans ce domaine-là. Mais, cela ne fait rien; malgré tout cela, il dit qu'il n'y a pas eu de manque d'argent «je n'ai pas été préoccupé par cela».

Il y a d'autres questions formidables dans ce fascicule. Mais malheureusement, dans ce comité, on n'a pas pu poser toutes les questions qu'on voulait et l'on n'a pas eu la latitude qu'on voulait.

• (6.10 p.m.)

Personnellement, je n'étais pas membre du comité, et quand j'ai voulu pousser la chose plus avant, j'ai posé la question suivante à l'honorable ministre des Finances:

...monsieur Sharp, lorsque vous-même, ou la banque du Canada décide d'augmenter les ressources monétaires, ce qui se fait presque tous les ans, comment faites-vous pour augmenter les ressources monétaires?

Remarquez bien, monsieur le président, que je demande à l'honorable ministre des Finances comment il fait pour augmenter les ressources monétaires. Mais le ministre ne veut pas répondre, il ne veut pas s'aventurer là-dedans. Il se retourne alors vers le président du comité. . .

M. le président suppléant: A l'ordre! A l'ordre! Je regrette de devoir informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

M. Grégoire: Je continuerai plus tard, monsieur le président.

[Traduction]

M. Olson: Monsieur le président, compte tenu du temps que le bill n° C-190 a passé au comité permanent, dont, soit dit en passant, je n'étais pas membre, je trouve que les amendements n'apportent pas grand-chose sauf pour ce qui est de corriger certaines faiblesses évidentes, exception faite de l'article qui

traite de l'autorité devant être dévolue au ministre des Finances et au gouvernement de donner des directives au gouverneur de la Banque du Canada lorsqu'il y a conflit d'opinion dans ce que devra être la politique monétaire à l'avenir.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier (Commission Porter) renferme une recommandation dans ce sens. Lorsque le rapport a été rendu public, notre parti a félicité les membres de la Commission, car depuis trop longtemps nos ministres des Finances n'ont pas que leurs gouvernements et eux-mêmes puissent assumer l'entière responsabilité de la politique monétaire. Je ne prétends pas que le ministre actuel ait fait une telle déclaration, mais c'est un fait qu'en 1961 le ministre des Finances de l'époque, l'honorable Donald Fleming, a dit ne pas pouvoir assumer la responsabilité de la politique monétaire. Il a même ajouté avoir été presque stupéfait de ce qu'il avait trouvé dans les statuts lors de sa querelle avec le gouverneur d'alors, M. James Coyne.

A cette occasion, je l'ai entendu, de la tribune, dire que les événements l'avaient fait fouiller les statuts pour trouver qui détenait ces pouvoirs en dernier ressort. Il a été surpris et renversé, a-t-il dit, et déçu, je pense, lorsqu'il a fini par découvrir que c'était le gouverneur de la Banque du Canada qui avait le dernier mot à dire sur la politique monétaire. Or, désormais, un gouvernement qui rend directement compte au Parlement, prendra toute la responsabilité de l'orientation de la politique monétaire et notre parti donne son entier appui à cette modification.

Certes, l'objet de la Banque du Canada est d'ajuster, de temps à autre, la politique monétaire et de l'adapter aux conditions économiques, objectif qu'il faut réaliser d'avance. Autrement dit, la Banque du Canada, le ministre des Finances et tous ceux qui dirigent la politique monétaire doivent prévoir sans cesse, car cette politique doit précéder les besoins immédiats. L'efficacité d'une politique monétaire ne se voit pas immédiatement.

Les prédictions ne peuvent pas toujours être exactes. Ce serait trop demander, mais la loi qui a créé la Banque du Canada et lui a conféré ses pouvoirs mène depuis trop longtemps le Canada vers une situation qui laisse à désirer. Cet après-midi, les députés de Fraser Valley et de Kootenay-Ouest, entre autres, ont bien démontré qu'il fallait confier à la Banque du Canada un rôle d'émission au moins pour le compte du gouvernement fédéral aux époques où il est souhaitable d'accroître la masse monétaire. Les députés du Crédit